

Monsieur le Ministre de  
l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Gabriel ATTAL  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 25 juillet 2023

**Objet : Nouvelle dérive lors d'une intervention d'éducation à la sexualité**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Gabriel Attal,

Votre prédécesseur a fait de l'éducation à la sexualité sa priorité pour l'École.  
À la va-vite, les établissements, dès le CP, ont réalisé des séances sans respecter les besoins élémentaires du développement de l'enfant.

De nombreuses dérives ont été observées. Elles constituent des effractions psychiques des élèves, confrontés à des contenus à caractère sexuel inadaptés à leur âge.  
Trois lettres ont déjà été envoyées à Pap Ndiaye sans que celui-ci daigne y prêter la moindre attention, ni en nous recevant ni en répondant à nos exposés des faits, pourtant accablants pour l'institution scolaire.

Nous espérons vivement que vous aurez plus de respect pour l'innocence des enfants ainsi sacrifiée et pour leurs familles.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous exposer les risques sur la santé mentale des enfants, car leurs vies affectives et sexuelles adultes en seront affectées. L'École ne peut être complice de sacrifier l'innocence des enfants et violer leur intimité, par idéologie ou calcul politique.

Comptant sur votre clairvoyance et votre engagement à faire cesser cette ineptie, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Gabriel Attal, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Christelle Comet

A handwritten signature in black ink that reads 'Christelle Comet'.

Vice-présidente des Mamans Louves

Sophie Audugé

A handwritten signature in black ink that reads 'Sophie Audugé'.

Déléguée générale de SOS Éducation

Monsieur le Ministre de  
l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Gabriel ATTAL  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 25 juillet 2023

Objet : **Alerte 4** - Nouvelle dérive lors d'une intervention d'éducation à la sexualité

**Alerte 1, 2 et 3 rappel** : dans un courrier du 03 avril, du 05 juin et du 19 juillet dernier, nous alertions votre prédécesseur sur de très graves dérives intervenues lors d'une séance d'éducation sexuelle durant laquelle des pratiques sexuelles stricto sensu ont été abordées en primaire. **Nous attendons toujours une réponse.**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Gabriel Attal,

Votre prédécesseur avait fait de l'éducation à la sexualité une priorité du ministère de l'Éducation nationale.

Nous considérons que la priorité de l'École est d'instruire. Et c'est l'engagement que vous avez pris devant les Français lors de votre investiture le 20 juillet 2023.

L'éducation est l'affaire des parents.

Les convictions de votre prédécesseur étaient ailleurs. Il se référait en la matière sur les tristement célèbres standards européens pour l'éducation à la sexualité établis par l'OMS.

Pourtant, ces standards ne correspondent pas aux préconisations de pédiatres, de psychiatres et autres professionnels de la protection de l'enfance et de l'adolescent, qui alertent depuis 2017 sur les effets traumatiques graves de contenus ou propos à caractère sexuel, inadaptés à l'âge des enfants.

Nous, SOS Éducation et les Mamans Louves, recevons depuis ces derniers mois une multitude de témoignages de dérives de cette éducation à la sexualité dont votre prédécesseur avait exigé la mise en place accélérée, sans s'assurer au préalable qu'elle pouvait être assurée par des personnels formés aux besoins et aux risques psycho affectifs de l'enfant.

Et sans prendre la précaution d'une prise en compte des profils individuels des enfants, ce qui dans l'affaire d'aujourd'hui est à l'origine d'un manquement extrêmement grave pouvant donner lieu à une action juridique à l'encontre de l'établissement.

Cette quatrième alerte que nous portons auprès de vous concerne une enfant de 13 ans, scolarisée en 4e du collège de [REDACTED] dans le département [REDACTED]. Son père nous a contactés à la suite d'une situation invraisemblable dont sa fille a été victime le 25 mai 2023 lors d'une séance d'éducation à la sexualité dispensée en cours de SVT.

Il est important de porter à votre connaissance quelques éléments très importants du parcours de cette enfant. Nous souhaitons également vous informer que ces éléments étaient parfaitement connus de l'établissement scolaire.

- Cette enfant a été abusée sexuellement à partir de 5 ans par son demi-frère ;
- Des abus sexuels répétés et extrêmement graves ;
- L'enfant a été retirée à sa mère et placée sous l'autorité de son père ;
- Son développement cognitif en a été profondément affecté, l'enfant a été diagnostiquée avec une déficience intellectuelle dont il est difficile de déceler la part neurodéveloppementale de l'impact traumatique des sévices ignobles dont elle a été victime ;
- L'enfant est scolarisée sur l'année 2022/2023 en classe ULIS ;
- Les élèves de l'ULIS dans le cadre de l'inclusion scolaire intègrent pour certains cours le groupe classe correspondant à leur âge, ce qui fut le cas pour la situation objet de ce courrier. L'élève habituellement en ULIS assistait au cours de SVT de la classe de 4ème quand les faits se sont déroulés.

Voici l'exposé des faits :

- L'enseignante a demandé à chaque élève de la classe de mettre un préservatif sur un pénis factice ;
- L'enfant n'a pas voulu « se prêter » à l'exercice et a demandé l'autorisation de sortir de la classe, accompagnée d'une camarade, elle aussi réticente à le faire ;
- L'enseignante a refusé de les laisser sortir de la classe avant d'avoir fait l'exercice demandé : « mettre le préservatif sur le pénis factice » ;
- L'enfant a été mise sous contrainte par l'enseignante de pratiquer à son insu, et après avoir exprimé un refus clair, un acte à caractère sexuel, pour pouvoir quitter la salle de classe. Obligée de pratiquer un acte à caractère sexuel devant toute la classe, après avoir clairement exprimé son refus, a été une torture psychique pour elle ;
- L'enfant est allée se réfugier dans les toilettes après le cours ;
- Elle est rentrée à la maison et a raconté ce qui s'était passé ;
- Le papa a contacté le chef d'établissement immédiatement et exprimé sa colère et sa sidération devant autant d'incompétence et de manque d'empathie ;
- Le chef d'établissement a reconnu l'erreur et s'est engagé à recevoir sa fille et sa camarade de classe ;
- Les deux jeunes filles ont effectivement été convoquées, et le chef d'établissement, essayant de se justifier, a fini par leur poser des questions intimes... leur faisant remarquer qu'il ne comprenait vraiment pas ce qui les avait choquées.

Oui ! Pour ce chef d'établissement, poser un préservatif fait partie d'un exercice de SVT qui ne devrait pas poser de problème ou choquer qui que ce soit, donc si elles ont été choquées c'est sûrement qu'elles sont un peu responsables ou carrément coincées ! Ainsi il leur a demandé si elles avaient « déjà eu des petits copains », si elles avaient « déjà eu des relations sexuelles ». Sans commentaire.

Voyez-vous, le papa de cette enfant, dramatiquement marquée par la vie, avait pourtant fourni à l'établissement tous les justificatifs de l'abus sexuel subi par sa fille (constat établi par la police sur la base des auditions, résultats de la visite gynécologique, reconnaissance de l'abus...).

**Franchement ?! Les personnels de l'Éducation nationale ont-ils à ce point perdu le sens commun ?** À moins que la pression que votre prédécesseur mettait sur les personnels les rende désormais incapables de penser par eux-mêmes et de faire preuve d'un minimum d'humanité ?

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

- Vous devez intégrer le fait que 10 % des enfants sont des victimes d'abus sexuels, soit 1 à 3 par classe, et qu'il convient de leur accorder la plus grande attention et de veiller à ne surtout pas leur nuire et à tout mettre en œuvre pour les protéger de leur prédateur.
- Vous devez absolument informer vos équipes que pour des situations connues de sévices sexuels, **AUCUNE INTERVENTION DE CETTE NATURE NE PEUT SE FAIRE SANS L'AVAIL DES PARENTS, et après avis du médecin qui suit l'enfant.**
- Vous devez absolument prévenir vos équipes qu'en de telles circonstances, il convient aux intervenants d'observer la plus grande vigilance et une attention particulière envers ces enfants que l'on sait avoir été abusés.
- Vous devez rappeler que pour tous les enfants **le consentement à assister, à entendre, à voir et à pratiquer ces séances doit OBLIGATOIREMENT ÊTRE DEMANDÉ**, et pour ceux dont on sait qu'ils ont été victimes d'abus sexuels, **cette demande doit être individuelle et à l'écart du groupe classe.**

Je crains que des principes d'une telle évidence, dès lors qu'on s'attache plus à l'intérêt de l'enfant qu'à suivre une directive idiote d'un ministre hors sol, n'ont pas été suivis **ce jour du 25 mai 2023 où une enfant déficiente intellectuellement, victime d'abus sexuels à 5 ans, s'est vue contrainte malgré son refus explicite de poser un préservatif sur un sexe factice devant une classe d'adolescents de 4ème.**

**ELLE EST BELLE L'INCLUSION SCOLAIRE SEXUELLE !**

C'est extrêmement grave. Et la légèreté avec laquelle l'institution scolaire prend en considération ces dérives est invraisemblable.

**Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, cette situation exige de votre part une réaction immédiate :**

1. Ces séances doivent s'adapter aux profils des enfants et une attention particulière doit être portée, en accord et en lien direct avec les familles, aux enfants souffrant d'un handicap physique et cognitif, neurodéveloppemental, d'une déficience intellectuelle... ;
2. Ces séances doivent être précédées d'une analyse précise, par la direction de

l'établissement, des enfants de la classe afin de prendre en considération les enfants ayant été victimes de sévices sexuels pour lesquels un accord préalable des parents et du corps médical est indispensable à la participation de l'enfant à de telles séances ;

3. **AUCUN ENFANT (quel que soit son profil)** ne doit être obligé à quoi que ce soit durant ces séances, qu'il s'agisse d'écouter, de regarder, de répondre ou poser des questions, d'assister, de faire...

**L'enfant qui ne consent pas doit être entendu et reconnu comme un enfant qui a dit NON ! C'est justement le principal pour ne pas dire l'unique objectif pédagogique de ces séances de prévention.**

Une fois encore ces faits révèlent l'impréparation et l'incompétence de certains intervenants qui se chargent de ces séances, dont une fois encore la méprise des enjeux saute aux yeux.

La circulaire de 2018 et celle rédigée de la main de votre prédécesseur en septembre 2022 n'ont pas été respectées, notamment sur la priorité à agir en concertation avec les familles et avec du personnel formé, aux compétences avérées et sur un contenu contrôlé.

#### **Extrait de la circulaire 2018 relative au collège :**

*Il s'agit d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, et de développer leur réflexion et leur esprit critique. Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective et ainsi les conduire à **s'approprier des valeurs humanistes.***

*Différents enseignements offrent l'opportunité d'exploiter des situations, des textes ou des supports qui abordent des thèmes variés : liberté, responsabilité et **respect face aux choix personnels** (réseaux sociaux, Internet, cyberharcèlement, pornographie, etc.), valeurs et normes, impact des stéréotypes et rôles sexuels, **prévention des violences sexistes et sexuelles**, égalité filles-garçons, contraception, prévention des grossesses précoces non désirées, IST et VIH-sida, orientations sexuelles, respect de son corps et de celui de l'autre, etc.*

#### **Dans la circulaire de Pap Ndiaye de 2022, votre prédécesseur insiste sur l'information des parents :**

*Il conviendra d'être particulièrement vigilant pour que les sujets abordés lors de ces séances soient conformes aux dispositions de la circulaire susmentionnée et explicités auprès des familles afin d'**éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres.***

**Monsieur le Ministre,** contraindre une enfant abusée à un acte à caractère sexuel réactive son traumatisme, évidemment. Et il faut que vous puissiez l'entendre : **cela s'est produit dans l'institution scolaire, sur une enfant handicapée, par un enseignant ayant autorité sur elle. Votre prédécesseur est donc responsable.**

Ce courrier est empreint, et nous espérons que vous le comprendrez, d'une colère dont nous ne parvenons pas à nous défaire, bien que les faits aient eu lieu il y a plusieurs semaines. Il n'est pas utile d'insister davantage sur la gravité de la situation, les faits sont accablants.

**C'est pourquoi nous vous demandons de prendre acte immédiatement** et de produire une circulaire précisant les 3 mesures à respecter, énoncées en [page précédente](#).

### **Pour conclure**

Votre prédécesseur justifiait la tenue de ces 3 séances d'éducation à la sexualité par la lutte contre les sévices sexuels, et sous prétexte de privilégier le bien-être de l'enfant. Or ces deux objectifs, **avec lesquels nous ne pouvons être qu'en total accord**, ne sont pas atteints par les séances actuellement dispensées dans certaines écoles.

La situation objet de ce courrier en apporte la démonstration, avec les pires conséquences. C'est le 4ème courrier d'alerte sur des faits irréfutables que nous adressons au ministre de l'Éducation nationale, sans aucune réponse de la part de votre prédécesseur sur les 3 premières alertes.

Votre prédécesseur a saisi le Conseil Supérieur des Programmes, mais cela n'enlève rien aux dangers de l'éducation sexuelle telle qu'il la concevait, et dont les principes sont contraires aux besoins et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous réitérons notre demande de rendez-vous. Nous souhaitons vous présenter les connaissances en matière de clinique de l'enfant sur lesquelles se fondent les précautions indispensables à ces interventions.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Gabriel Attal, nous comptons sur votre détermination à agir dans l'intérêt de tous les enfants et attendons de votre part des actions concrètes et immédiates au niveau national, pour que de telles dérives ne se reproduisent pas.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Gabriel Attal, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Christelle Comet

A handwritten signature in cursive script, reading "Christelle Comet".

Vice-présidente des Mamans Louves

Sophie Audugé

A handwritten signature in cursive script, reading "Sophie Audugé".

Déléguée générale de SOS Éducation

*Copie envoyée au Président de la République et à Madame la Première Dame, Brigitte Macron.  
Copie envoyée au chef d'établissement et au recteur d'Académie.*

## **P.S. Courriers précédents**

### **Alerte 1 :**

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/education-sexualite/courrier-pap-ndiaye-derives-education-sexualite.pdf>

### **Alerte 2 :**

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/alerte-2-derives-education-sexuelle-5-juin-2023-bis.pdf>

### **Alerte 3 :**

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/alerte-3-derives-education-sexuelle.pdf>